



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 mai 2022, le conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

« Règlement 967 relatif aux usages conditionnels ».

Ce règlement vise à autoriser, sous la discrétion du conseil municipal et en fonction de critères énumérés à l'intérieur dudit règlement, les usages compris à l'intérieur du groupe d'usage 1400 multifamiliale dans les zones suivantes :

- 1-C-02, 1-C-09, 1-R-10, 1-R-11, 1-C-14, 1-R-29, 1-R-33, 1-R-34, 2-R-10, 2-R-14, 3-R-03, 3-R-04, 3-R-05, 3-R-10, 3-R-11, 3-R-13, 3-C-14, 3-R-17, 3-R-19, 3-R-20, 3-R-21, 3-R-24, 3-R-25, 3-R-26, 3-R-27, 3-R-29, 3-R-30, 3-R-33, 3-R-36, 3-R-41, 3-R-42, 4-R-02, 4-R-07, 4-C-08, 4-C-09, 4-R-10, 4-R-11, 4-C-12, 4-R-13, 4-C-23, 4-R-30, 4-C-31, 4-R-32, 4-R-34, 4-C-35, 4-C-44, 4-R-45, 4-R-46, 4-C-47, 4-P-51, 4-C-58, 4-P-59, 4-P-60, 4-I-61, 4-P-62, 4-C-66.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, le 6 juin 2022 à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de Berthierville située au 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil municipal expliquera le contenu du Règlement 967 relatif aux usages conditionnels, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes désirant s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.ville.berthierville.qc.ca/affaires-municipales/avis-publics/>.

Donné à Berthierville, ce 26 mai 2022

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière